



## Valeur du point

Après 2 réunions de négociation, **FO** a signé un accord pour une augmentation de la valeur du point à 5,86€ (+1,5%) pour 2026. Cette augmentation sera effective dès le 1er janvier pour toutes les entreprises de la métallurgie de Saône et Loire.

### Pour rappel :

Le point permet de calculer le montant de la prime d'ancienneté. La prime d'ancienneté est due dès lors qu'un salarié à 3 ans d'ancienneté, l'ancienneté est plafonnée à 15 ans.

Le calcul est le suivant :

« Valeur du point » X « coefficient de classement » X « années d'ancienneté »

Ci-dessous le tableau des coefficients de classement :

A1	A2	B3	B4	C5	C6	D7	D8	E9	E10
1,45	1,60	1,75	1,95	2,2	2,45	2,6	2,9	3,3	3,8

Exemple pour un salarié B4 qui a 10 années d'ancienneté

$$5,86 \times 1,95 \times 10 = 114,27\text{€}$$

**Avec cette signature FO œuvre une fois encore pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés.**



**Le syndicat FO FPT vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année**